

Bella vita

Le magazine de Retraites Populaires

numéro 30_ septembre 2010

Prévoyance

**Préparez votre succession
en toute sérénité**

Patrimoine

Des ouvrages qui traversent les âges

Le vécu de nos clients

Céline Renaud fait résonner les émotions

Bien vivre

Fruits et légumes à votre porte



page 2 **Bella vita**



page 3 / Editorial
Témoign du passage



pages 4-7 / Prévoyance
Bien préparer votre succession



page 8 / Prévoyance
Investissez votre capital tout en pensant à vos héritiers



page 9 / Immobilier
De nouveaux logements
à Lausanne en 2012



pages 10-11 / Patrimoine
Des ouvrages qui traversent les âges



pages 12-13 / Le vécu de nos clients
Céline Renaud fait résonner
les émotions



pages 14-15 / Bien vivre
Fruits et légumes à votre porte



page 16 / Vie de Retraites Populaires
Au travail avec mon chien guide

page 16
La nuit des Musées fête ses 10 ans

page 16
Les rendez-vous
de Retraites Populaires

& boutique

Au milieu de ce magazine, une sélection d'offres exclusives qui vous sont spécialement destinées.

page 3 **Témoign du passage**

La succession, c'est transmettre son patrimoine de génération en génération, mais c'est aussi créer des liens et favoriser les relations sur le long terme. A Retraites Populaires, nous mettons tout en œuvre pour que cette étape de votre vie se passe dans les meilleures conditions et qu'elle débouche sur de belles perspectives pour construire l'avenir de votre famille ou de votre entreprise. Aussi, nous vous proposons dans ce numéro un dossier sur la succession qui vous permettra de prendre connaissance des différentes façons de transmettre votre patrimoine et de la gamme de possibilités que vous offre Retraites Populaires. Ce dossier vous donnera également un aperçu du rôle et du savoir-faire des notaires dans ce domaine et de leur collaboration avec Retraites Populaires.

Mais transmettre, ce n'est pas seulement une question de capital. C'est aussi une histoire d'échanges, de passion et de durabilité. Trois conceptions qui nous tiennent à cœur à Retraites Populaires et que nous avons le plaisir de mettre en avant dans ce numéro. Tout d'abord en s'attardant sur les ponts du canton de Vaud à l'occasion du centenaire du pont Bessières à Lausanne. Quoi de plus symbolique qu'un pont pour évoquer les échanges humains tissés depuis des siècles dans notre région? La construction d'un tel ouvrage est toujours un événement marquant et sa signification demeure très forte. Ensuite, parlons de passion, celle de la musique en l'occurrence, transmise par Céline Renaud, l'une de nos clientes, qui partage avec les lectrices et lecteurs de *Bella vita*, le temps d'un portrait,

« Transmettre, ce n'est pas seulement une question de capital. C'est aussi une histoire d'échanges, de passion et de durabilité. »

les émotions qu'elle cultive depuis la création de son entreprise, une lutherie d'exception au Brassus. Enfin, terminons en évoquant la durabilité avec la redécouverte de nos fruits et légumes de la région à consommer au gré des saisons pour une meilleure harmonie à long terme avec la nature.

Comme à l'accoutumée, ce numéro vous propose également les actualités de Retraites Populaires ainsi que les différents rendez-vous à ne pas manquer. Et comme toujours, vous pourrez bénéficier des nombreuses offres qui font le succès de l'encart *boutique*. A noter également qu'avec ce numéro, la diffusion du *Bella vita* est étendue à tous nos clients locataires, qui représentent 6 % du marché locatif vaudois. Bienvenue à eux dans ces pages! Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la lecture de ce *Bella vita* que je vous invite à faire passer...

Philippe Doffey
Directeur Marketing & Conseil



Impressum

Responsable d'édition :

Philippe Doffey

Responsable communication :

Lorraine Clément

Rédactrice en chef :

Anne Meslier

Conception et réalisation :

WGR, Av. Mon-Repos 3, 1005 Lausanne

Identité corporative :

Moser design, ch-1006 Lausanne, www.moserdesign.ch

Siège :

Caroline 9, 1001 Lausanne

Tél. 021 348 21 11

Agence d'Yverdon :

Rue de la Plaine 51, 1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 021 348 28 21

www.retraitespopulaires.ch

Rédaction : Jean-Louis Emmenegger pp. 4-7; WGR pp. 8-16

Illustrations : Dreamstime pp. 1, 2, 4, 6, 12; association des notaires vaudois p.7; WGR pp.2, 3, 8, 9, 10, 14, 15, 16; José Crespo p.9; Retraites Populaires pp.2, 13; Moser p.2; nuit des Musées pp.2, 16. Boutique : loisirs.ch; Moser; Alinéa Communication; Floral Design; WGR; Théâtre l'Echandole; nuit des Musées; Musée Suisse du Jeu.

Impression : Swiss Printers, Imprimeries Réunies Lausanne S.A., Chemin du Closel 5, 1020 Renens

Parution : 3 fois par année

Ce magazine est imprimé sur un papier FSC



Bien préparer

page 4 votre succession

Disposer d'une bonne prévoyance privée et professionnelle pour passer une agréable retraite est un objectif important. Mais en cas de décès, que deviendra le patrimoine ainsi accumulé? Prendre assez tôt ses dispositions est indispensable pour bien préparer sa succession.

Au cours de sa vie, chacun s'efforce de se constituer un patrimoine personnel. Il peut être formé de divers éléments comme une épargne (compte bancaire, assurance-vie, etc.), un portefeuille de titres (actions, obligations), peut-être une maison, un appartement en PPE ou une résidence secondaire. Une fois la cinquantaine passée et l'âge de la retraite se rapprochant, nous nous posons tous un jour la question « mais qu'advient-il de mon patrimoine ainsi accumulé pendant toutes ces décennies de travail ? ».

Planification successorale

Si vous avez des enfants, cette question sera d'autant plus pertinente. Elle sera même primordiale si vous vivez en concubinage. Dans de tels cas, il est souvent judicieux de faire une planification successorale: vous pourrez ainsi préparer l'utilisation future de votre patrimoine, en prenant les décisions qui vous conviennent pendant que vous êtes encore en pleine santé. Vous profiterez ensuite pleinement de votre retraite. Pour établir cette planification successorale, vous pouvez vous adresser notamment à un notaire.

Faire une donation

De son vivant, chacun a la possibilité – prévue par la loi – de léguer un montant, par exemple à ses enfants, en faisant une donation. Dans le canton de Vaud, chaque parent peut faire un don jusqu'à CHF 50'000 par année et par enfant (descendance directe), avec une exonération d'impôt. Par contre, si le don est supérieur à ce montant (espèces, titres, maison, etc.), un impôt sur la donation est perçu. Il sera calculé en fonction du montant et du degré de parenté entre le donateur et le donataire. Une avance sur hoirie (avance sur l'héritage) est aussi possible. Dans ces cas complexes, il faut se renseigner auprès d'un notaire avant de prendre une décision.

Rédiger un testament

En matière de succession, il faut savoir que la loi prévoit des dispositions précises qui s'appliquent lorsque le défunt n'a pris aucune disposition particulière (pas de testament). On parle alors d'une succession légale. Le régime matrimonial (voir glossaire) du couple aura des incidences concrètes sur la succession du conjoint décédé: selon le régime matrimonial en vigueur lors du décès, la répartition du patrimoine du couple sera différente.

Mais de son vivant, chacun peut modifier les dispositions prévues par la loi. Le principal moyen légal est le testament. Ce document,



page 5

de forme olographe (rédigé de la main du testateur), permet à ce dernier de modifier les parts héréditaires prévues par la loi (voir exemple). Ainsi, un testament permet de donner une priorité successorale à son conjoint ou d'attribuer une part à des personnes qui n'ont pas de lien de parenté avec le défunt. Le testament doit être signé et indiquer le lieu et la date. Il peut aussi être établi devant un notaire, en présence de deux témoins (testament public). Il est modifiable en tout temps. Une autre possibilité de régler sa succession est le pacte successoral (voir glossaire).

Droit des successions

De son vivant, chacun peut donc prendre des dispositions pour répartir son patrimoine selon ses volontés. En l'absence d'un testament, et il est important de le préciser ici, dès le jour où la personne décède, les dispositions prévues par la loi s'appliquent pour déterminer ce que deviendra le patrimoine du défunt. Ces dispositions sont contenues dans le droit des successions qui régit toutes les procédures liées au partage du patrimoine.

Après le décès de la personne, le droit ne parle plus de patrimoine, mais de masse successorale du défunt. C'est une instance officielle (la Justice de Paix dans le canton de Vaud) qui identifiera la totalité des biens du défunt et en estimera la valeur. Cette instance tiendra compte de l'existence ou non d'un testament ou d'un pacte successoral et l'appliquera s'il est légalement valable. Seul le certificat d'héritier délivré par l'instance officielle autorise les héritiers à disposer des fonds placés à la banque par le défunt ou de transférer un bien immobilier au registre foncier. Il est important de relever que le concubin n'a aucun droit sur les biens de son compagnon/sa compagne décédé(e), d'où l'importance, dans ce cas, de prévoir un testament.

Relevons encore que les héritiers peuvent répudier la succession si le défunt a laissé d'importantes dettes par exemple. En acceptant l'héritage, les héritiers reprennent les dettes et les avoirs. Dans le cas où un testament viendrait à léser les héritiers légaux en les empêchant de toucher leur part légale (dite réserve légale, voir glossaire), ceux-ci peuvent s'opposer au testament en faisant valoir leurs droits auprès de l'autorité compétente.

Impôt sur les successions

Lors du transfert d'un patrimoine dans le cas d'une succession, le canton peut prélever un impôt. Mais presque partout en Suisse, le conjoint survivant est exonéré. C'est l'Administration cantonale des impôts qui est chargée de prélever cet impôt sur les successions auprès des héritiers. L'impôt à payer dépend du montant perçu et du lien de parenté. Dans le canton de Vaud, les descendants directs sont exonérés d'impôt jusqu'à CHF 250'0000.

Avoirs de prévoyance

Jusqu'ici, nous avons essentiellement parlé du patrimoine privé d'une personne. Or, si elle a travaillé, elle dispose encore d'un second patrimoine: l'avoir de prévoyance professionnelle (2^e pilier, LPP). Cependant, lors du décès, ce montant n'entre pas dans la masse successorale. C'est le règlement de la caisse de pensions du défunt qui fixe ce qu'il advient de cet avoir. Il est donc important de savoir ce que sa caisse de pensions prévoit en cas de décès. A noter que l'avoir de la caisse de pensions versé sous la forme de



page 6

capital avant le décès est transféré dans le patrimoine privé et fait donc partie de la succession du défunt.

Dans le cadre de la prévoyance individuelle (3^e pilier), le bénéficiaire d'une prestation en cas de décès n'est pas forcément un héritier légal. La prestation issue d'un contrat d'assurance-vie n'obéit pas directement aux règles du droit successoral, sauf pour sa valeur de rachat, qui entre dans le calcul de la réserve légale. Le conseiller Retraites Populaires a pour rôle de vous aider dans ces situations.

Quatre conférences

La complexité des successions est devenue telle que faire appel à un spécialiste est souvent indispensable. Pour les successions, les notaires sont ceux qui peuvent offrir les conseils les plus compétents. C'est la raison pour laquelle Retraites Populaires, en collaboration avec l'association des notaires vaudois, organise quatre conférences au cours desquelles tous les aspects évoqués dans cet article seront abordés. Les prestations offertes de son vivant pour compléter (ou modifier) des éléments de succession seront également présentées (comme le produit

RP Rente immédiate, voir en page 8). Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir et de renvoyer le coupon correspondant qui se situe dans les offres *boutique* au milieu de ce magazine.

Succession: un exemple

Un père de famille décède, laissant une épouse et deux enfants. Après liquidation du régime matrimonial, la masse successorale du défunt est de CHF 600'000.

Sans testament: si le père n'a rien prévu, autrement dit s'il n'a pas fait de testament, la répartition légale est de $\frac{1}{2}$ de la masse successorale à l'épouse (CHF 300'000) et de $\frac{1}{2}$ pour les deux enfants (part égale de $\frac{1}{4}$ à chaque enfant, soit CHF 150'000).

Avec testament: dans son testament, le père peut par exemple limiter la part des enfants à la réserve légale, $\frac{3}{4}$ de $\frac{1}{2}$, ce qui représente donc $\frac{3}{8}$. Chaque enfant recevra donc la moitié de CHF 225'000, soit CHF 112'500. L'épouse recevra quant à elle le solde, soit CHF 375'000. A noter que si le testament prévoit que les enfants reçoivent moins que leur réserve légale, ils peuvent s'opposer à son application par voie légale.



Glossaire

Régime matrimonial: on distingue la participation aux acquêts, la communauté de biens et la séparation de biens. Pour les deux derniers, un contrat de mariage est nécessaire. Au décès de l'un des époux, il y aura la liquidation du régime matrimonial.

Pacte successoral: ce document indique ce que le testateur donne à une personne tierce. Il sera signé devant notaire par les deux personnes concernées. Il ne pourra être modifié qu'avec l'accord des deux signataires. Exemple: les enfants peuvent renoncer à leur réserve légale jusqu'au décès du conjoint survivant et hériteront au décès de leur second parent.

Réserve légale: les proches parents du défunt (descendants, conjoint survivant, père et mère) ne peuvent être exclus de la succession (sauf motifs graves). La réserve légale est la part minimum à laquelle ils ont droit. Elle est définie dans le code civil.

page 7 Dites-nous

Patrick de Preux, Président de l'association des notaires vaudois

En matière de succession, quand est-il judicieux de contacter un notaire ?

Le notaire est un spécialiste du droit des successions. Il est utile de le contacter lorsqu'un testateur veut s'écarter des dispositions légales. Il évitera ainsi de rédiger un testament dont le contenu pourrait être attaqué par les héritiers. Le notaire peut notamment utilement renseigner le client sur les quotes-parts qu'un testateur peut attribuer à son conjoint et à ses enfants. Plus la situation est complexe (enfants d'un premier lit, remariage), plus son concours sera utile.

Dans quel cas est-il utile de prévoir un contrat de mariage pour modifier le régime matrimonial ordinaire ?

L'attribution de l'intégralité des acquêts à l'un des conjoints en cas de décès permet de favoriser considérablement la situation financière du conjoint survivant par rapport aux enfants du défunt, mais elle nécessite une modification du contrat de mariage. Par ailleurs, la séparation de biens est un régime souvent adopté par des conjoints qui ont chacun leur fortune, quelle soit héritée ou constituée avant le mariage, et qu'ils souhaitent gérer de manière totalement indépendante l'un de l'autre.

Recommandez-vous plutôt le testament ou le pacte successoral ?

Le pacte successoral est un contrat passé entre le testateur et ses héritiers. Il présente deux avantages principaux. D'une part, les héritiers sont parfaitement au clair sur les



parts qui leur seront attribuées au décès du défunt, puisque ces dernières ne pourront être modifiées sans le consentement de toutes les parties au pacte. D'autre part, le pacte permet également de déroger aux dispositions régissant la réserve héréditaire. Ainsi, un testateur pourra attribuer l'entier de sa fortune à son conjoint survivant et cela d'entente avec ses descendants, qui sont parties du pacte.

Lorsqu'une personne qui a rédigé un testament décède, les héritiers légaux peuvent-ils s'opposer à la répartition mentionnée dans le testament ?

Si les dispositions testamentaires violent la réserve attribuée à un héritier, ce dernier peut ouvrir une « action en réduction » auprès du Tribunal d'Arrondissement afin d'obtenir la reconstitution de sa part au détriment de ceux qui auraient trop reçu dans le testament. Cette « action en réduction » n'est évidemment plus possible si les parties ont conclu un pacte successoral dérogeant aux règles de la réserve.

Vos questions, nos réponses

A quel âge faut-il se préoccuper des aspects de succession ?

Le plus tôt est le mieux ! Le domaine des successions est complexe et englobe de très nombreux paramètres. Il faut d'abord faire un état de la situation, puis identifier les solutions. L'idéal est de réaliser, avant son départ à la retraite, une planification tenant compte de tous les aspects liés à la personne (éléments du patrimoine, enfants, etc.), afin de prendre les meilleures décisions. Les conséquences sur les impôts des mesures prévues doivent être analysées. Enfin, il faut mettre à jour les dispositions prises lorsque la situation personnelle change de manière significative.

Auprès de qui peut-on obtenir des informations et conseils ?

Les instituts financiers et de prévoyance, comme Retraites Populaires, ont des conseillers spécialisés pour vous renseigner et répondre à vos questions. Ils vous présenteront des prestations adaptées à votre situation personnelle (prévoyance individuelle, assurances-vie, rente viagère, etc.). Enfin, dans le cadre d'une succession, des actes notariés devront peut-être être établis par un notaire.

Secrétariat de l'association des notaires vaudois :

021 310 07 70

Service conseil clients :

Nos conseillers sont à votre disposition au 021 348 26 26

A consulter :

www.retraitespopulaires.ch
www.notaires.ch
www.aci.vd.ch

Investissez votre capital tout en pensant à vos héritiers

page 8

Grâce à notre produit RP Rente immédiate, vous placez l'argent que vous vous voulez pour obtenir une rente à vie tout en préservant votre capital pour vos héritiers.

L'idéal, à la retraite, serait de pouvoir profiter de la vie tout en préservant un héritage pour ses descendants. Vous pensez que c'est demander le beurre et l'argent du beurre ? Pas forcément avec RP Rente immédiate, qui vous donne la possibilité de toucher une rente sans pour autant renoncer au versement d'un capital à vos héritiers. Il vous suffit pour cela de nous le confier et nous le transformons alors en rentes afin de vous assurer un revenu garanti à vie, mais vous proposons aussi de pouvoir le transmettre à vos héritiers, de différentes manières selon la variante choisie.

RP Rente immédiate propose en effet quatre variantes selon vos besoins et ce que vous souhaitez transmettre. Avec la variante « exclusive », le capital investi est intégralement remis aux héritiers, peu importe le nombre de rentes déjà versées. Cette variante constitue une exclusivité de Retraites Populaires. Avec la variante « classique », les héritiers reçoivent le solde du capital initialement investi, déduction faite des rentes respectivement payées. Quant à la variante « altruiste », les rentes continuent à être versées au conjoint ou à la personne désignée. Enfin, une quatrième variante, appelée « maximale », propose que le capital ne soit pas remboursé au décès, mais que les rentes touchées soient les plus élevées.

Outre les avantages précités, ces solutions vous offrent un taux d'intérêt technique supérieur à la concurrence, des avantages fiscaux ainsi qu'une planification budgétaire facilitée. Des avantages appréciables lorsqu'on souhaite investir son capital en toute sérénité. Avec RP Rente immédiate, penser la retraite, c'est construire l'avenir !

Pour plus d'informations sur RP Rente immédiate,
contactez le 021 348 26 26



De nouveaux logements à Lausanne en 2012

page 9

Avec la construction de deux bâtiments à la place du Tunnel, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), gérée par Retraites Populaires, aide à pallier la pénurie de logements sévissant à Lausanne.



Le futur bâtiment de la place du Tunnel 17.

Le numéro 17 de la place du Tunnel aura un nouveau visage en 2012. Propriétaire du site, la CPEV a mandaté le bureau pullièran Lavizzari-Vallotton Architectes Associés SA afin d'y développer un projet de construction de deux nouveaux bâtiments à la fois attrayants et parfaitement intégrés à leur environnement. Dans l'immeuble côté rue du Tunnel, les étages 2 à 7, initialement destinés à 31 logements, seront aménagés en 80 studios loués au CHUV pour son personnel. Le 1^{er} étage sera affecté à des locaux commerciaux. Une fois les travaux terminés, le rez-de-chaussée sera réintégré par la société Hertz (location de véhicules), qui bénéficiera ainsi de locaux administratifs et d'exploitation plus spacieux que les précédents. Le bâtiment sis à l'arrière sera composé de 30 logements : un appartement d'une pièce et demie, douze appartements de 2,5 pièces, treize appartements de 3,5 pièces et quatre appartements de 4,5 pièces. Quant au parking, il disposera de 218 places intérieures et 7 cases extérieures.

L'opération, qui contribuera à pallier la pénurie de logements sévissant en ville de Lausanne, vise à optimiser le terrain au niveau de l'utilisation et de l'occupation du sol. Pour remettre ce site à neuf, la Ville a délivré son permis de construire le 8 juillet 2009. Le chantier est mené sous la conduite de SD Société Générale de Construction Lausanne SA, sélectionnée parmi sept entreprises ayant déposé leur offre. Dans le cadre de la réalisation, les firmes régionales seront privilégiées dans la mesure du possible. Les travaux s'achèveront à la fin du printemps 2012. Toutefois, la remise des immeubles sera échelonnée dès l'automne 2011. Le coût de réalisation du complexe, y compris la valeur de l'existant, sera de l'ordre de 32,5 millions de francs. Cette construction viendra compléter le patrimoine immobilier de la CPEV qui est à ce jour composé de plus de 7'400 logements, ainsi que de surfaces commerciales, places de parc et garages pour un investissement total de plus de 1,75 milliard de francs.

page 10

Des ouvrages qui traversent les âges

Le 24 octobre 1910 a été inauguré à Lausanne le pont Bessières, contigu au siège de Retraites Populaires, qui changea la façon de se déplacer en ville. La célébration de son centenaire est ici l'occasion de se pencher sur les ponts qui rythment le canton et lui donnent vie.



Le pont Bessières fête son centenaire

Le 24 octobre 1910, le pont Bessières est inauguré en grande pompe. Jusqu'à cette date, pour se rendre à la cathédrale depuis les beaux quartiers de l'est, il fallait descendre un escalier, passer un tout petit pont puis remonter par la rue Cheneau-de-Bourg. Un parcours risqué, dans un quartier insalubre et mal famé, dit-on à l'époque. Depuis, la ville a bien changé. En partie grâce à ce pont centenaire qui permet chaque jour à des milliers de voitures et de piétons de relier directement deux importants quartiers. L'ouvrage, qui fait partie du quotidien des Lausannois, offre un magnifique point de vue sur la cathédrale. Aujourd'hui, le métro emprunte sa structure pour circuler sur le pont Saint-Martin situé sous l'ouvrage. Il s'agit d'une grande prouesse technique, puisqu'il a fallu percer les deux piliers du pont Bessières pour faire place aux tunnels: une première mondiale. Enfin, le pont Bessières revêt une grande signification pour Retraites Populaires dont les bureaux sont situés juste à côté de l'ouvrage et de sa station de métro. La sculpture H₂O qui orne la station, don de Retraites Populaires, en témoigne...

Voilà des siècles que les civilisations humaines bâtissent des ponts, au propre comme au figuré, afin de tisser des liens entre les communautés et les contrées. Région aux paysages vallonnés et aux cours d'eau multiples, le canton de Vaud recèle nombre de ces ouvrages, du plus petit au plus grand. Le Service des routes du canton de Vaud gère quelque 750 ponts, auxquels s'ajoutent les nombreux petits ouvrages administrés par les communes. On peut donc compter avec un bon millier de ponts en terres vaudoises.

Dans la catégorie des ponts anciens et pittoresques, on notera celui de Bressonnaz sur le Flon-de-Carrouge, ouvrage en pierre datant de 1700. Il est le dernier à avoir conservé sa stèle au sommet du dos d'âne, sur le parapet. L'ours de Berne qui surmontait l'inscription a été soigneusement martelé après l'Indépendance vaudoise. L'inscription latine indique que le pieux et illustre Frisching, questeur de la puissante Berne, a fait heureusement exécuter cet ouvrage sous l'égide et la protection de Dieu. Symbole d'une autre époque...

A l'opposé, dans la catégorie des mastodontes de métal et de béton, on relèvera les grands ouvrages ferroviaires, routiers ou autoroutiers qui constituent le réseau de transports du canton. Parmi ceux-là, le pont sur la Menthue à Dommartin retient l'attention. Erigé en 1847, d'une grande élégance, il constitue un exemple des ouvrages métalliques de l'époque et n'est pas sans rappeler, dans des proportions plus modestes, le fameux pont du Garabit, construit 40 ans plus tard par Gustave Eiffel en Auvergne. Tant qu'il y aura des échanges et des liens à tisser, les ponts continueront d'unir et de fasciner, quels que soient les défis à relever et les méthodes utilisées.

A lire

Pierre Delacrétaz, *Vieux ponts du Pays de Vaud*, Chapelle-sur-Moudon, 1991.



Le plus ancien

Datant de 1424, le pont du Moulinet à Orbe est le plus ancien pont de pierre encore en usage en Suisse. La plaquette qui le borde raconte que l'ermite Girard Borrellier récolta assez d'argent pour la construction de l'ouvrage. Le pittoresque du site n'avait d'ailleurs pas échappé au cinéaste Alain Tanner, qui l'a mis en scène dans son film « Le Milieu du Monde » en 1974.

Coordonnées: 46°43'15"N
6°31'56"E



Le plus urbain

Sis au cœur de Lausanne depuis 1844, le Grand-Pont regarde la place de l'Europe, sa gare et sa station de métro, carrefour urbain par excellence. Ses arches majestueuses de pierre abritent deux clubs, un bar et un point de location de vélos. On en oublierait presque sa fonction première de relier deux des points névralgiques de la ville, à savoir la place Saint-François et la place Bel-air ornée de sa fameuse tour.

Coordonnées: 46°31'13"N
6°37'52"E



Le plus pittoresque

Le constructeur suisse Jean-Rodolphe Perronet s'est distingué par la construction de ponts en France au XVII^e siècle. Originaire du Pays-d'Enhaut, il y laissa un magnifique ouvrage près de Rossinière. Bâti en 1785, le pont de la Tine déploie élégamment ses deux arches de pierre au-dessus de la Sarine dans un cadre bucolique.

Coordonnées: 46°27'58"N
7°03'00"E



Bio express

Enfant de la Vallée de Joux, de mère suisse allemande, Céline Renaud refuse l'étiquette de « moitié-moitié » et se considère comme 100 % Combière et 100 % alémanique, relevant que l'amour ne se démultiplie pas. Depuis toute petite, elle a développé le goût des bonnes choses, allié à un sens pour le management, ce qu'elle a pu concrétiser à l'Ecole hôtelière de Lausanne. Elle travaille ensuite dans le marketing chez Jaeger Lecoultre avant de devenir responsable du contrôle financier international chez Breguet. C'est lorsqu'elle souhaite quitter cette fonction qu'elle rencontre Jeanmichel Capt, son voisin, qui la convainc de joindre sa passion de la musique à son talent de femme d'affaires en créant leur société, JMC Lutherie. Elle a alors développé son esprit d'entrepreneuse en alliant passion et professionnalisme.

Jeanmichel, lui, est luthier depuis 30 ans. Né à la Vallée de Joux, il vit en harmonie avec la nature et met à profit son instinct pour travailler le bois et créer les meilleurs instruments. Une tâche qui demande patience et compréhension de la matière, deux qualités qu'il possède. Et depuis l'association de leurs talents professionnels, l'alchimie avec Céline ne cesse de fonctionner...

Céline Renaud devant sa table de résonance révolutionnaire, le *soundboard* de JMC.

Céline Renaud fait page 13 résonner les émotions

Vendre du bonheur en mariant nature et musique. C'est ce que proposent depuis leur lutherie de la Vallée de Joux Céline Renaud et son associé Jeanmichel Capt.

En s'imprégnant de l'atmosphère énigmatique du Brassus et de la forêt voisine du Risoud, un jour de brume, on comprend que la région est empreinte de cette magie qui vous ferait croire aux trolls et qui vous enchante tant par sa chaleur humaine que par son savoir-faire artisanal. Un troll, Céline Renaud en connaît un, d'ailleurs. Il s'appelle Lorenzo Pellegrini, véritable homme des bois qui, à 80 ans, grimpe au sommet des arbres, les enlace et plonge ses immenses mains dans la terre pour en palper les racines. Lorenzo est ce que l'on appelle un cueilleur d'arbres. Il met son incroyable connaissance du monde de la forêt au service de la lutherie JMC, créée voilà cinq ans par le luthier Jeanmichel Capt et son associée Céline Renaud, qui mettent en valeur la qualité des bois de résonance de la forêt du Risoud pour le plus grand bonheur des musiciens et mélomanes du monde entier.

L'épicéa européen, et particulièrement celui de la Vallée de Joux, est considéré comme le meilleur bois de la planète pour la confection de guitares. Le climat sec et les hivers froids lui donnent toute la légèreté et la résistance nécessaires à la magnificence du son. Raison pour laquelle Jeanmichel, dans sa recherche perpétuelle de l'instrument parfait, décida de confectionner lui-même sa guitare avec

les bois de résonance du Risoud. Mais l'épicéa de résonance est si rare que Céline Renaud a coutume de dire que les morilles de la forêt du Risoud sont bien plus faciles à trouver que le fameux conifère. C'est là que l'homme des bois, Lorenzo, use de tout son flair pour reconnaître le bon arbre. Et lorsque Céline parle de cette aventure, ses yeux illuminés de passion se mettent à pétiller.

Pour elle, partager le bonheur d'utiliser ce bois d'harmonie a atteint son paroxysme lorsqu'au cours de différentes recherches, JMC a développé un objet révolutionnaire au design efficace: *le soundboard*. Mise en vibration, cette table d'harmonie en épicéa de résonance diffuse le son de la manière la plus chaude et naturelle, en remplacement des hauts-parleurs traditionnels. Le résultat est tout simplement merveilleux, l'impression dominante étant celle d'assister à un concert privé, grâce à un son de grande consistance transmettant toutes les dimensions et toute la substance de la musique. Depuis, Céline peut encore un peu plus partager ses plus belles émotions, quelque part entre musique et nature.

Plus d'infos sur le site :
www.jmclutherie.com

A cœur ouvert

Un rêve

Partager avec un maximum de personnes le bonheur de la musique.

Une rencontre

Celle de Jeanmichel Capt qui m'a ouvert l'autre lobe du cerveau et révélé mon côté artistique.

Un souvenir

La rencontre de Jeanmichel en novembre 2004. Il neigeait d'énormes flocons ce jour-là et j'ai rencontré ce génie dans son atelier et nous avons monté ce projet au coin du fourneau.

Un conseil

Que les gens aient plus confiance en eux, qu'ils utilisent plus leur cœur et qu'ils utilisent leur cerveau comme outil uniquement.

Un regret

Je n'ai pas vraiment de regret pour l'instant. Tout ce que je n'ai pas encore fait, je vais le faire maintenant. Je me réapproprie ma vie.

Un message

La musique, c'est du son, et c'est surtout du sens.

Fruits et légumes

page 14 à votre porte

Les jardins potagers

Voici quelques associations vous proposant des ventes contractuelles de paniers :

Les Jardins du Flon et les Jardins d'Ouchy, Lausanne

www.lesjardinsduflon.ch

Le Jardin Potager, Prilly

www.lejardinpotager.ch / 021 624 13 20

La Ferme du Taulard, Romanel

www.taulard.ch / 021 647 81 22

L'Agrihotte, Corsier-sur-Vevey

www.lagrihotte.ch / 021 921 37 71

Terre Ferme, Yverdon-les-Bains

www.terreferme.ch



Les marchés paysans

L'association des Marchés Paysans, édite le « Guide romand de la vente directe ». Pratique et complet, ce guide dresse la liste des marchés paysans de la région. Vous pouvez le commander ou le télécharger auprès d'Agir, l'agence d'information agricole romande. La liste est également disponible sur le site de l'association des Marchés Paysans.

www.agirinfo.com / 021 613 11 31
www.marchepaysan.ch / 021 625 02 44

Consommer local, c'est faire un geste pour la planète tout en valorisant le travail des producteurs de la région. C'est aussi réapprendre à savourer nos produits au rythme des saisons. Petite balade au cœur des marchés paysans vaudois.

Importer fruits et légumes par avion et par camion alors que nos champs et vergers en regorgent relève quelque peu de l'absurdité. De même, consommer ces produits hors saison ne fait que biaiser notre rapport à la nature sur le long terme. Face à cette tendance, l'agriculture de proximité propose de se réapproprier notre patrimoine biologique et de mieux connaître les richesses de notre région tout en se faisant plaisir. De nombreuses fermes et jardins potagers se faisant un plaisir d'accueillir les consommateurs, il serait dommage de s'en priver...

Lien direct avec la terre

Si le premier contact avec les produits du terroir reste les marchés qui animent les places et les rues de nos régions, une rencontre plus authentique vous sera proposée en vous déplaçant directement chez les exploitants. Les agriculteurs sont en effet de plus en plus nombreux à ouvrir aux consommateurs les portes de leurs domaines. Les marchés paysans offrent ainsi un contact humain et un lien direct à la terre. Un peu partout dans le canton, près de votre domicile, vous trouverez une ferme où l'on vous recevra les bras ouverts pour remplir votre panier. Dans la plupart des cas, vous y trouverez toute la gamme des produits de la région selon la saison : fruits et légumes issus de leur production, fromages, laitages, confitures maison, viandes provenant de leur élevage ou pain artisanal. Parfois même, quelques surprises du terroir titilleront vos papilles. Le bon goût de la région à portée de main !

Et si vous souhaitez vous investir encore plus dans les produits frais de la région, il existe plusieurs associations comme les Jardins du Flon à Lausanne, le Jardin Potager à Prilly ou Terre Ferme à Yverdon-les-Bains qui proposent, par des ventes contractuelles, de participer à la production, moyennant un abonnement parfois agrémenté de quelques heures de travail dans leurs jardins. Un panier de fruits et légumes de saison est alors distribué chaque semaine aux abonnés. Le but est ici de créer un lien direct entre agriculteurs et consommateurs, ces derniers bénéficiant ainsi d'aliments sains, diversifiés et d'une fraîcheur indéniable. Alors, renouez avec la nature de notre région et croquez-la à pleine dents !



L'Union maraîchère suisse propose sur son site Internet un tableau des fruits et légumes de saison en Suisse. Un petit outil pratique à télécharger !

www.swissveg.com

Au travail avec mon chien guide

Grégory Fardel, employé temporaire au Service infrastructures, nous fait part de son expérience au quotidien en tant que collaborateur non-voyant.



Depuis tout petit, je nourris une passion pour l'informatique. A l'école, la possibilité de communiquer malgré mon handicap de la vue m'était offerte grâce à un logiciel qui lit à voix haute tout ce qui est affiché à l'écran. Un logiciel que j'utilise aujourd'hui au quotidien pour mon travail qui consiste à mettre sur pied une nouvelle solution de surveillance du système informatique.

A Retraites Populaires, j'évolue dans un environnement idéal puisque l'ambiance est excellente et mes collègues n'hésitent pas à me donner un petit coup de main lorsque cela est nécessaire. Poker, mon chien guide, a été adopté par l'équipe. Lors de ma pause déjeuner, mes collègues viennent à tour de rôle le promener avec moi. Poker joue un rôle très important puisqu'il m'aide à me déplacer depuis mon domicile d'Yverdon-les-Bains jusqu'à mon travail à Lausanne. Il me guide dans la rue, les transports publics et le bâtiment de Retraites Populaires.

Cela fait plaisir qu'une grande entreprise comme Retraites Populaires emploie des personnes atteintes de handicap, leur donnant ainsi un accès direct au monde du travail. Cela permet également au personnel d'entrer en contact avec le quotidien d'un handicapé et de découvrir une autre façon d'aborder la vie. Ce sont là des échanges essentiels.

Les rendez-vous de Retraites Populaires

Nuit des Musées

10^e édition de la nuit des Musées lausannois.
Samedi 25 septembre 2010
Lausanne et Pully
www.lanuitdesmusees.ch

Festival du jeu

Journée ludique au Musée Suisse du Jeu.
Dimanche 12 septembre 2010
Château de la Tour-de-Peilz
www.museedujeu.com

Conférences retraites

4 conférences organisées par Retraites Populaires pour préparer sa retraite.
Inscription et détails dans les offres *boutique*

Festival 1,2,3... Soleil

Spectacles et animations pour enfants avec Gaetan, Anne Richard et Henri Dès.
Dimanche 21 novembre 2010
Palais de Beaulieu, Lausanne
www.festival123soleil.ch

Mérite sportif vaudois

Remise du prix du meilleur sportif vaudois.
2 décembre 2010
Grande salle, Bussigny
www.meritesportifvaudois.ch

La nuit des Musées fête ses 10 ans !

C'est reparti pour une nuit de culture ! La 10^e nuit des Musées lausannois aura lieu le samedi 25 septembre 2010, de 14h00 à 2h00 dans 23 musées de la ville. Une centaine d'animations et des visites guidées accueilleront les visiteurs jusqu'au bout de la nuit. Le célèbre rendez-vous des noctambules amateurs d'art se déclinera cette année sur le thème du foot, histoire de jouer les prolongations en cette année de Coupe du monde. L'occasion d'installer le fameux musée FMR, centre névralgique et festif de la manifestation, dans l'arène mythique du Stade olympique de la Pontaise. La nuit est à vous !

